

Canada
Province de Québec
MRC du Domaine-du-Roy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue au Centre des loisirs situé au 4951, rue des Saules, à La Doré, le mardi 14 juin 2022.

Étaient présents à cette réunion :

M.	Serge Bergeron	Maire de Roberval
M ^{me}	Marie-Noëlle Bhérer	Mairesse de Saint-Prime
M.	Robert Bilodeau	Maire de Sainte-Hedwidge
M.	Bernard Boivin	Représentant de Saint-Félicien
M.	Dany Bouchard	Représentant de Saint-Félicien
M.	Luc Chiasson	Maire de Chambord
M ^{me}	Claire Desbiens	Mairesse de Saint-André
M.	Luc Gibbons	Maire de Saint-Félicien
M ^{me}	Ghislaine M.-Hudon	Mairesse de Lac-Bouchette
M.	Gaston Langevin	Représentant de Roberval
M.	Ghislain Laprise	Maire de La Doré
M ^{me}	Claudie Larocche	Représentante de Roberval
M ^{me}	Cindy Plourde	Mairesse de Saint-François-de-Sales

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Yanick Baillargeon, préfet.

MM. Mario Gagnon, directeur général, Steeve Gagnon, directeur général adjoint, Danny Bouchard, directeur de l'aménagement du territoire, et M^{me} Karine Côté, conseillère en communication, assistent également à la séance.

Point n° 1 de l'ordre du jour
Ouverture de la séance

M. Yanick Baillargeon débute la séance en souhaitant aux personnes présentes la plus cordiale bienvenue.

Point n° 2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-152

Sujet : Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente réunion soit accepté tel que présenté en y retirant le point 6.3.3 et en y ajoutant les points suivants :

9.1 Appui à la Municipalité de La Doré – Route La Doré–Normandin;
16.2 Motion de félicitations – M^{me} Ghislaine M.-Hudon.

Point n° 3.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-153

Sujet : Ratification du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022

Il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 10 mai 2022 soit ratifié par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 4 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions préenregistrées

Aucune question préenregistrée n'a été déposée.

Point n° 5.1 de l'ordre du jour

Sujet : Résumé de la correspondance

Le résumé de correspondance comprenant les lettres n^{os} 1 à 19 a été transmis antérieurement à la réunion.

Point n° 5.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-154

Sujet : Acceptation des comptes

Il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes ci-après énumérés soit acceptée.

Association des directeurs généraux des MRC du Québec	546,13	\$
Association des aménagistes régionaux du Québec	592,12	
Bélanger, Nicka	115,20	
Bonneau, Stéphanie	77,50	
Bouchard, Élizabeth	163,28	
Caboul, Chrislain	288,00	
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	1 633,11	
Golf Saint-Prime sur le lac	1 000,00	
Pekuakamiulnuatsh Takuhikan	150,00	
Côté, Karine	725,78	
Chaîne de travail adapté C.T.A. inc.	170,16	
Cuizen l'entrepôt libre-service	66,97	
Danieli, Alexandre	623,81	
Distillerie Beemer	431,16	
Ermitage Saint-Antoine de Lac-Bouchette	332,02	
ESRI Canada ltée	6 669,35	
Fédération québécoise des municipalités	1 132,34	
Ferlac Roberval inc.	2 092,56	
Fortin, Annie	487,39	
Gagnon, Steeve	618,92	
Gingras, Nancy	85,00	
Groupe des ressources humaines Saguenay-Lac-Saint-Jean	315,00	
IGA marché Lamontagne et fille	935,05	
Garma impression	46,27	
Trium Médias inc.	2 983,61	
Laprise, Gervais	798,45	
Larouche, Sophie	67,95	
LCR Vêtements et Chaussures inc.	299,45	
Leclerc, Francis	309,10	
Extermination P. E. Tremblay & Lemieux inc.	1 135,78	
Mégaburo inc.	3 026,60	
Mercier, Germain	1 165,48	
Miss gâteaux	177,18	
Municipalité de Saint-François-de-Sales	5 090,25	
Pages Jaunes Solutions numériques et médias Limitée	76,31	
Perron Chartier, Maryse	141,60	
Pion, Olivier	26,45	
Privé, Sylvain	117,90	
Savoie, Annie	148,40	
Simard, Oréli	885,15	
Tremblay, Jérémy	307,37	

Ville de Roberval	30,00
Ville de Saint-Félicien	28,48
Ville de Saguenay	572,97
Visa Desjardins	8 459,12
Vision Informatik inc.	<u>24 338,53</u>
Total fonds MRC	<u>69 483,25</u> \$
Fonds d'information sur le territoire	<u>5,00</u> \$
Total fonds TNO	<u>5,00</u> \$
LCR Vêtements et Chaussures inc.	320,98 \$
Produits Shell Canada	<u>84,22</u>
Total fonds villégiature	<u>405,20</u> \$
LCR Vêtements et Chaussures inc.	418,86 \$
Total fonds TPI	<u>418,86</u> \$
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.	<u>44,66</u> \$
Total fonds FLI	<u>44,66</u> \$
Total des fonds	<u>70 356,97</u> \$

Point n° 6.1.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-155

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-11 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-11 de la Ville de Roberval modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 2018-15 de manière à reformuler des catégories de travaux non visés par le règlement et à abroger le critère sur le nombre d'enseignes pour les commerces ou services dans la zone PIIA-1 – Centre-ville.

Point n° 6.1.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-156

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-12 – Ville de Roberval

Il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-12 de la Ville de Roberval modifiant le règlement de zonage n° 2019-09 de manière à apporter diverses modifications.

Point n° 6.1.3 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-157

Sujet : Approbation du règlement n° 22-049 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-049 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue de modifier les dispositions concernant les superficies de terrains occupés par les bâtiments accessoires.

Point n° 6.1.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-158

Sujet : Approbation du règlement n° 22-053 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-053 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue d'autoriser les résidences bigénérationnelles et intergénérationnelles à l'intérieur des zones de villégiature.

Point n° 6.1.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-159

Sujet : Approbation du règlement n° 22-054 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-054 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue de modifier les dispositions concernant les commerces saisonniers de restauration.

Point n° 6.1.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-160

Sujet : Approbation du règlement n° 22-063 – Ville de Saint-Félicien

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-063 de la Ville de Saint-Félicien modifiant le règlement de zonage n° 18-943 en vue de modifier les dispositions particulières applicables aux véhicules récréatifs de la pointe Saint-Méthode.

Point n° 6.1.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-161

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-03 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-03 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant le plan d'urbanisme n° 2017-02 de manière à créer une aire sous affectation de conservation pour le boisé Tanguay à même la grande affectation institutionnelle et publique.

Point n° 6.1.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-162

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-04 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-04 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant le règlement de zonage n° 2017-03 de manière à actualiser les usages de la zone 7CO (ancien presbytère) et la réglementation concernant les piscines et à modifier certaines dispositions.

Point n° 6.1.9 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-163

Sujet : Approbation du règlement n° 2022-05 – Municipalité de Saint-Prime

Il est proposé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le règlement n° 2022-05 de la Municipalité de Saint-Prime modifiant le règlement de construction n° 2017-05 concernant la protection contre le refoulement.

Point n° 6.1.10 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-164

Sujet : Décision sur la demande de modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé – Ville de Saint-Félicien (canal du Cheval)

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR);

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 13 mai 2022, d'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la Ville de Saint-Félicien, laquelle vise à permettre un agrandissement d'une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation de conservation dans le secteur du canal du Cheval, situé près de la route 373, en bordure de la rivière Mistassini;

Attendu l'avis déposé par le directeur de l'aménagement du territoire relativement à cette demande, lequel recommande le refus de cette demande;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers de refuser la demande de la Ville de Saint-Félicien visant à permettre un agrandissement d'une aire sous affectation de villégiature à même une aire sous affectation de conservation dans le secteur du canal du Cheval, situé près de la route 373, en bordure de la rivière Mistassini, et ce, pour les motifs suivants :

- Le secteur visé par la demande se retrouve en partie à l'intérieur de la zone à risque d'inondation de la rivière Mistassini, inscrite au schéma d'aménagement et de développement révisé, et a été touché par les inondations printanières de mai 2022;
- Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de protection du territoire face aux inondations, le gouvernement prévoit cartographier les zones inondables de manière cohérente à l'échelle des bassins versants;
- Le secteur regroupe plusieurs milieux humides d'importance, faisant partie intégrante du canal du Cheval.

Point n° 6.1.11 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-165

Sujet : Décision sur la demande de modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé – Municipalité de La Doré (planification du développement dans le périmètre d'urbanisation)

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC du Domaine-du-Roy est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2015;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité régionale de comté de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement (SADR);

Attendu qu'en vertu de la résolution n° 2014-040 adoptée lors de la séance du 11 mars 2014, le conseil de la MRC s'est doté d'une procédure encadrant les demandes de modification au schéma d'aménagement et de développement par les municipalités locales;

Attendu la réception, le 7 juin 2022, d'une demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) par la Municipalité de La Doré, laquelle vise à permettre la modification de la planification du développement prévue dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité, de manière à revoir le découpage des zones d'aménagement prioritaire et des réserves à l'urbanisation;

Attendu l'avis déposé par le directeur de l'aménagement du territoire relativement à cette demande, lequel recommande l'acceptation de cette demande puisqu'elle est conforme aux orientations et aux objectifs du SADR;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement et de développement révisé déposée par la Municipalité de La Doré et visant à permettre la modification de la planification du développement prévue dans le périmètre d'urbanisation de la Municipalité, de manière à revoir le découpage des zones d'aménagement prioritaire et des réserves à l'urbanisation.

Point n° 6.2.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-166

Sujet : Mandat – Services professionnels en ingénierie/Projet 16A Péribonka (modification du tracé sud)

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 16A à Péribonka est un des projets priorisés, et qu'il vise la construction d'une piste cyclable en site propre, entre le cœur du village et le chemin de la chute Blanche, permettant d'éviter près de six kilomètres sur la route 169;

Attendu qu'un mandat pour la préparation des plans et devis a été octroyé le 28 septembre 2021 à Mageco LMG dans le cadre de ce projet;

Attendu qu'à la suite d'une modification de la portion sud du nouveau tracé, Mageco LMG a déposé une modification à son offre de service représentant des honoraires de 22 150 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la modification du mandat à Mageco LMG pour la portion sud du tracé cyclable dans le cadre du projet 16A de la

Véloroute des Bleuets à Péribonka, et ce, pour une somme totale de 22 150 \$, plus taxes.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement de l'infrastructure de la Véloroute.

Point n° 6.2.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-167

Sujet : Demande d'aide financière 2022-2023 – Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (véloce III)

Attendu qu'en mai 2022, le ministre des Transports du Québec annonçait le retour du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif pour les années 2022 à 2025;

Attendu que la Véloroute des Bleuets, intégrée à la route verte, est admissible à cette aide financière par le Volet 3 – Entretien de la route Verte et de ses embranchements;

Attendu que l'aide financière peut représenter jusqu'à 50 % des dépenses admissibles, et ce, jusqu'à concurrence de 3 500 \$/km pour les pistes cyclables, 1 750 \$/km pour les bandes cyclables et accotements asphaltés, ainsi que 120 \$/km pour les chaussées désignées;

Attendu que pour l'année 2022-2023, le budget d'entretien pour la véloroute est estimé à 478 052 \$, dont 50 % sont admissibles au remboursement dans le cadre du programme;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière d'une somme de 239 026 \$ dans le Programme d'aide à l'entretien de la route Verte, et ce, pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Point n° 6.2.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-168

Sujet : Autorisation de signature – Déplacement de poteaux appartenant à Bell Canada/Projet 1B Sainte-Monique

Attendu que le 1^{er} novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets a entériné le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, lequel priorise dix-sept projets de bonification du circuit cyclable;

Attendu que le projet 1B à Sainte-Monique est un des projets priorités, et qu'il vise la construction d'un nouveau tronçon de circuit cyclable, entre le 6^e Rang et le chemin des Patriotes, permettant d'éviter la promenade de la rivière Péribonka, fermée en 2017;

Attendu que pour réaliser ce projet, le déplacement de trois poteaux appartenant à Bell Canada est nécessaire afin de permettre l'implantation de la nouvelle piste;

Attendu le document de consentement des travaux de Bell Canada pour signature;

Attendu la prévision budgétaire préparée par Bell Canada, et ce, d'une somme de 24 373,89 \$ plus taxes;

Par conséquent, il est proposé par M. Bernard Boivin, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la réalisation des travaux de Bell Canada pour le déplacement de trois poteaux de télécommunication dans le cadre du projet 1B de bonification du circuit cyclable de la Véloroute des Bleuets à Sainte-Monique, et ce, pour une somme estimée à 24 373,89 \$ plus taxes.

Que le directeur du Service de l'aménagement du territoire et le chargé de projet du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 sont autorisés à signer le document de consentement des travaux de Bell Canada.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent du fonds de remplacement de l'infrastructure de la Véloroute.

Point n° 6.3.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-169

Sujet : Nomination à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean

Il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Robert Bilodeau, à titre de représentant de la MRC du Domaine-du-Roy à l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Lac-Saint-Jean qui aura lieu le jeudi 16 juin 2022 par visioconférence.

Que M. Bilodeau est désigné pour représenter la MRC lors des futures assemblées générales annuelles de l'Agence, et ce, jusqu'à son remplacement par un autre représentant.

Point n° 6.3.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-170

Sujet : Demande d'aide financière – Caractérisation des immeubles et secteurs à potentiel patrimonial

Attendu que la Loi sur le patrimoine culturel du Québec a été modifiée en avril 2021, ayant entre autres comme effet de confier de nouveaux pouvoirs et de nouvelles responsabilités aux MRC du Québec;

Attendu que la MRC a maintenant l'obligation d'adopter et de mettre à jour périodiquement un inventaire des immeubles construits avant 1940 et qui présentent une valeur patrimoniale;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy ne possède aucun inventaire du patrimoine bâti sur son territoire;

Attendu que la première phase devant mener à l'élaboration d'un inventaire complet est la réalisation des étapes préparatoires afin de déterminer les immeubles qui devraient se retrouver pour analyse au niveau de l'inventaire;

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre du Programme de caractérisation des secteurs et des bâtiments à potentiel patrimonial afin de réaliser la première phase;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Ghislain Laprise et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy autorise le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du Programme de caractérisation des secteurs et des bâtiments à potentiel patrimonial afin de réaliser la première étape devant mener à l'élaboration d'un inventaire complet du patrimoine bâti sur son territoire.

Que le montant demandé au ministère de la Culture et des Communications est de 44 163 \$ sur un coût total du projet de 58 885 \$.

Que le conseil de la MRC s'engage à participer financièrement à cette première phase de l'inventaire pour un montant de 2 945 \$ provenant de l'entente de développement culturel et une contribution en services équivalant à 11 777 \$;

Que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy désigne le préfet, M. Yanick Baillargeon, ou M. Mario Gagnon, directeur général, à titre de mandataire pour la signature des documents relatifs à la demande.

Point n° 6.3.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-171

Sujet : Participation financière – Projet de balisage de la rivière Mistassini

Attendu le projet proposé d'implantation de balises de navigation sur la rivière Mistassini par le Club nautique de Dolbeau-Mistassini;

Attendu que le cours d'eau passe sur le territoire de deux municipalités régionales de comté, soit la MRC de Maria-Chapdelaine et la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu que la MRC de Maria-Chapdelaine propose un partage des coûts avec la MRC du Domaine-du-Roy, puisque le projet soulève des enjeux de sécurité nautique, et ce, dans une proportion trois-quarts et un quart;

Attendu que les coûts du projet sont de 6 600 \$ plus taxes et que la part de la MRC du Domaine-du-Roy serait d'environ 1 650 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy au projet d'implantation de balises de navigation sur la rivière Mistassini, et ce, pour une somme de 1 650 \$.

Que les sommes nécessaires pour assumer cette dépense proviennent des montants réservés au budget 2022 de la MRC pour la gestion des cours d'eau.

Point n° 6.3.5 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-172

Sujet : Mandat – Caractérisation écologique de cours d'eau en milieu agricole (branches 2 et 3 de la rivière à l'Ours à Saint-Prime)

Attendu qu'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, la MRC du Domaine-du-Roy a la responsabilité de la gestion des cours d'eau de son territoire;

Attendu qu'elle peut y réaliser des travaux d'enlèvement des obstructions menaçant la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau;

Attendu la demande d'entretien déposé pour les branches 2 et 3 de la rivière à l'Ours à Saint-Prime, afin de réaliser les travaux d'entretien nécessaires à l'écoulement de l'eau;

Attendu que cette activité requiert une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF);

Attendu qu'une étude de caractérisation écologique est préalable à l'obtention des autorisations délivrées en vertu de LQE et LCMVF;

Attendu qu'une offre de services a été sollicitée auprès de l'Agence de gestion intégrée des ressources (AGIR) afin de produire une caractérisation écologique des cours d'eau visés par l'entretien, et ce, d'une somme de 4 550 \$, les taxes applicables en sus;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder le mandat à l'Agence de gestion intégrée des ressources pour la caractérisation écologique des branches 2 et 3 de la rivière à l'Ours à Saint-Prime, et ce, pour une somme totale de 4 550 \$, taxes applicables en sus.

Point n° 7.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-173

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité\Municipalité amie des aînés

Attendu que les membres du comité d'évaluation issu de la Table de concertation des aînés se sont réunis pour évaluer des demandes d'aide financière reçues dans le cadre de l'appel de projets Municipalité amie des aînés, et qu'ils en recommandent la réalisation;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

Programme de soutien à la mise en place de la politique territoriale Municipalité amie des aînés (MADA-FRR)

1. AFÉAS de Saint-Prime : équipement de tissage (1 600,57 \$ local Saint-Prime)	1 600,57 \$
2. Corporation de développement et de loisirs : Petit Marché social de Saint-François (2 777 \$ local Saint-François-de-Sales)	2 777,00 \$
3. Municipalité de Saint-André-du-Lac-Saint-Jean : bottin téléphonique (2 777,00 \$ local Saint-André)	2 777,00 \$
4. Ville de Roberval : jeux de cartes et chariots de magasinage (2 777 \$ local Roberval)	2 777,00 \$
5. Municipalité de Lac-Bouchette : voisins solidaires (2 777 \$ local Lac-Bouchette)	2 777,00 \$
6. Municipalité de La Doré : parc intergénérationnel (2 777 \$ local La Doré)	2 777,00 \$
7. Municipalité de Chambord : circuit d'« écopanels » activités physiques (928,20 \$ local Chambord)	928,20 \$
	<u>16 413,77 \$</u>

Point n° 7.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-174

Sujet : Contribution au Centre d'archives – Système de classement

Attendu la demande de contribution du Centre d'archives Domaine-du-Roy qui vise à permettre l'acquisition d'un nouveau système de classement;

Attendu que cette acquisition permettra un gain d'espace important au niveau de l'entreposage des documents, puisque le Centre d'archives fait face actuellement à une importante problématique en ce sens;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une contribution financière de 66 235 \$ au Centre d'archives Domaine-du-Roy, et ce, pour l'acquisition d'un nouveau système de classement.

Que la somme soit prise à même le surplus accumulé de la MRC.

Point n° 7.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-175

Sujet : Contribution financière – Stratégie concertée de développement de la bioéconomie au Saguenay–Lac-Saint-Jean

Attendu que le Créneau AgroBoréal et Alliance forêt boréale propose la mise en place d'une démarche concertée visant le développement d'une stratégie régionale concertée de développement de la bioéconomie au Saguenay–Lac-Saint-Jean;

Attendu que la stratégie vise à :

- Se doter d'une compréhension commune du portrait régional en matière de bioéconomie;
- Mobiliser les acteurs régionaux au sein d'une stratégie concertée de développement de la bioéconomie;

Attendu que le coût total du projet est de 130 000 \$ et que chacune des municipalités régionales de comté du Saguenay–Lac-Saint-Jean est interpellée pour contribuer au projet à hauteur de 5 000 \$;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M^{me} Claire Desbiens et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la participation financière de la MRC du Domaine-du-Roy à la démarche concertée du Créneau AgroBoréal et d'Alliance forêt boréale visant le développement d'une stratégie régionale concertée de développement de la bioéconomie au Saguenay–Lac-Saint-Jean, et ce, pour une somme de 5 000 \$.

Que la somme soit prise à même le fonds des TNO.

Point n° 7.4 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-176

Sujet : Adoption de projets – Fonds régions et ruralité

Attendu que les comités d'évaluation de projets ont procédé à l'évaluation des demandes d'aide financière permettant d'engager les sommes disponibles du Fonds régions et ruralité;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Bilodeau, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les projets ci-dessous dans le cadre du Fonds régions et ruralité :

Programme de soutien au développement local

- | | |
|--|------------------------|
| 1. Conseil régional de l'environnement et du développement durable du Saguenay–Lac-Saint-Jean : projet pilote de jardins pluviaux à Sainte-Hedwidge (1 900 \$ local Sainte-Hedwidge) | 1 900 \$ |
| 2. Club Plein Air Ouiatchouan inc. : refuge en montagne (3 600 \$ local Roberval et 3 600 \$ local Chambord) | 7 200 \$ |
| | <u><u>9 100 \$</u></u> |

Programme de soutien à la mobilisation

- | | |
|--|------------------------|
| 3. Comité local en sécurité alimentaire Domaine-du-Roy : rencontre de mobilisation (1 000 \$ volet mobilisation) | 1 000 \$ |
| | <u><u>1 000 \$</u></u> |

Programme de soutien au développement territorial

4. Club Plein Air Ouiatchouan inc. : refuge en montagne (7 200 \$ territorial)	7 200 \$
	<u>7 200 \$</u>

M. Luc Chiasson s'est retiré des discussions pour ce point de l'ordre du jour.

Point n° 7.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-177

Sujet : Nomination – Représentant à Développement Économique 02

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner M. Mario Gagnon pour représenter la MRC du Domaine-du-Roy au sein de Développement Économique 02, et ce, en remplacement de M^{me} Annie-Fortin.

Point n° 7.6 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-178

Sujet : Adoption du rapport annuel de reddition de comptes – Fonds régions et ruralité

Attendu l'entente intervenue entre la MRC du Domaine-du-Roy et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en vertu du Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité, en date du 31 mars 2020;

Attendu la disponibilité d'une nouvelle somme à la hauteur 1 437 359 \$ pour l'année 2021;

Attendu que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité couvrant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;

Attendu l'outil en ligne dédié à la reddition de comptes du Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité, rendu disponible par le ministère aux fins de la reddition annuelle en date du 10 février 2021;

Attendu le rapport de reddition de comptes au 31 décembre 2021 annexé et présentant des versements à différents promoteurs de l'ordre de 1 234 608,74 \$, dont 21 145 \$ provenant des sommes résiduelles du Fonds de développement des territoires;

Attendu l'obligation de la MRC d'adopter le rapport de reddition, de faire déposer sans délai le rapport d'activité ainsi que sa mise à jour sur son site Internet, et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par voie électronique;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport de reddition de compte du Volet 2 – Soutien à la compétence en développement local et régional des MRC du Fonds régions et ruralité, pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, ainsi que d'en autoriser sa transmission au ministère et sa diffusion sur le site Internet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Point n° 7.7 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-179

Sujet : Offre de service – Renouvellement de l'entente/Mesure de soutien au travail autonome

Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy doit procéder au renouvellement de l'entente de partenariat avec Services Québec quant à la livraison du service d'employabilité adapté aux besoins de la clientèle admissible à la mesure active « Soutien au travail autonome »;

Attendu que les paramètres de l'entente 2022-2023 seront les suivants :

- Un objectif de 21 personnes;
- Un coût/client de 1 825,81 \$ pour un total de 38 342,00 \$ avant taxes;

Attendu que la MRC doit transmettre au plus tard le 10 juin 2022 une offre de service couvrant la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 avec tous les documents afférents, dont une résolution du conseil de la MRC autorisant le dépôt de l'offre et la signature de l'entente;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claire Desbiens, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt de l'offre de service auprès de Services Québec quant à la livraison du service d'employabilité adapté aux besoins de la clientèle admissible à la mesure active « Soutien au travail autonome »;

D'autoriser le directeur général de la MRC, M. Mario Gagnon, ou, en son absence, la coordonnatrice du Service aux entreprises, M^{me} Odrey Doucet, à signer les documents afférents, soit les documents suivants :

- L'offre de service;
- La nouvelle entente entre la MRC du Domaine-du-Roy et Services Québec (le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale);
- Les demandes de versement accompagnant les rapports périodiques;
- Tout autre document en lien avec ladite entente.

Point n° 7.8 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-180

Sujet : Approbaton des états financiers 2021 de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert

Attendu que conformément à la convention d'emphytéose intervenue avec la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert, la MRC du Domaine-du-Roy doit annuellement approuver les états financiers de la corporation;

Attendu que les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ont été déposés et présentés aux membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy lors de l'assemblée générale annuelle qui a eu lieu le mardi 10 mai 2022;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Robert Bilodeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers de la Corporation du Parc régional de Val-Jalbert pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Point n° 8.1 de l'ordre du jour

Sujet : Dépôt – Résultats des campagnes d'échantillonnage 2021 au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Le rapport des résultats des campagnes d'échantillonnage 2021 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime, produit par Gennen inc. est déposé aux membres du conseil.

Ce rapport sera transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Point n° 8.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-181

Sujet : Campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime

Il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy accorde à la société Gennen inc. le mandat de réalisation de trois campagnes d'échantillonnage au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Prime pour l'année 2022, et ce, pour une somme de 11 823 \$ plus taxes.

Point n° 9.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-182

Sujet : Appui à la Municipalité de La Doré – Route La Doré–Normandin

Attendu les démarches de la Municipalité de La Doré afin que l'entretien de la route située entre La Doré et Normandin soit transféré au ministère des Transports du Québec;

Attendu que l'utilisation de cette infrastructure par les différents types d'utilisateurs va bien au-delà des besoins municipaux;

Par conséquent, il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M^{me} Cindy Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers de soutenir la Municipalité de La Doré dans ses démarches auprès du ministère des Transports du Québec afin que celui-ci prenne la responsabilité de l'entretien de la route entre La Doré et Normandin.

Point n° 10.1 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-183

Sujet : Autorisation d'embauche – Inspecteur en bâtiment et environnement

Attendu que le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy a ratifié l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale intervenue entre les municipalités de Saint-André, Saint-François-de-Sales, Sainte-Hedwidge et la MRC du Domaine-du-Roy pour répondre aux besoins supplémentaires en services d'inspection en bâtiment et en environnement;

Attendu qu'à la suite du départ de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, un appel de candidatures a été lancé par la MRC, en avril, afin de pourvoir au poste associé aux trois municipalités concernées;

Attendu que la recommandation déposée par le comité de sélection à la suite du processus est de procéder à l'embauche de M. Jonathan Fortin, détenteur d'un baccalauréat en design de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Gaston Langevin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Jonathan Fortin à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement pour répondre aux besoins de la MRC du Domaine-du-Roy et des municipalités liées par l'entente relative à la fourniture de services en inspection municipale, rétroactivement au 13 juin 2022, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Que l'embauche de M. Fortin soit assortie d'une période de probation de six mois, à la suite de laquelle il bénéficiera du statut d'employé régulier.

Point n° 10.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-184

Sujet : Autorisation d'embauche – Chargé de projet/Génie civil

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy ont autorisé, par la résolution n° 2022-077, la conclusion d'une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'en conformité avec l'échéancier prévu dans le rapport déposé au conseil, un appel de candidatures a été effectué afin de recruter un ingénieur civil supplémentaire nécessaire à la bonification du Service d'ingénierie;

Attendu qu'à la suite du processus, le comité de sélection recommande l'embauche de M. Jérémy Tremblay à titre d'ingénieur civil;

Par conséquent, il est proposé par M. Serge Bergeron, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de M. Jérémy Tremblay à titre d'ingénieur civil, à compter du 20 juin 2022, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Point n° 10.3 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-185

Sujet : Autorisation d'embauche – Technicienne en génie civil

Attendu que les membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy ont autorisé, par la résolution n° 2022-077, la conclusion d'une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu qu'en conformité avec l'échéancier prévu dans le rapport déposé au conseil, un appel de candidatures a été effectué afin de recruter un technicien en génie civil supplémentaire nécessaire à la bonification du Service d'ingénierie;

Attendu qu'à la suite du processus, le comité de sélection recommande l'embauche de M^{me} Josiane Gosselin à titre de technicienne en génie civil;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Chiasson, appuyé par M^{me} Claudie Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'embauche de M^{me} Josiane Gosselin à titre de technicienne en génie civil, rétroactivement au 13 juin 2022 et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Que l'embauche de M^{me} Gosselin soit assortie d'une période de probation de six mois, à la suite de laquelle elle bénéficiera du statut d'employé régulier.

Point n° 10.4 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-186

Sujet : Autorisation d'embauche – Chargé de projet/Véloroute des Bleuets

Attendu qu'en novembre 2018, le comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets recommandait à l'ensemble des municipalités régionales de comté d'adopter le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023;

Attendu que le Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023 (PGIC) prévoit 9,6 M\$ d'investissements pour des projets de bonification de la véloroute;

Attendu la recommandation du comité intermunicipal de coordination de la Véloroute des Bleuets de procéder à l'embauche d'un chargé de projet responsable de la mise en œuvre du PGIC;

Attendu qu'à la suite de cette décision, la direction de la MRC avait procédé à l'embauche de M. Jérémy Tremblay, ingénieur, mais que celui-ci a changé de poste au sein de l'organisation;

Attendu que la direction de la MRC du Domaine-du-Roy a procédé à la publication d'un appel de candidatures pour pourvoir le poste laissé vacant par M. Tremblay;

Attendu qu'au terme du processus de sélection, le comité d'embauche recommande de retenir la candidature de M. Yannick Lebrun, détenteur d'un baccalauréat en génie civil de l'Université du Québec à Chicoutimi;

Par conséquent, il est proposé par M. Gaston Langevin, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Yannick Lebrun à titre de chargé de projet pour la mise en œuvre du Plan de gestion des infrastructures cyclables 2018-2023, à compter du 20 juin 2022, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Que M. Lebrun bénéficie d'un contrat à durée déterminée venant à échéance le 30 mars 2024.

Que l'embauche de M. Lebrun est assortie d'une période de probation de six mois.

Point n° 10.5 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-187

Sujet : Autorisation d'embauche – Conseillère en développement local

Attendu la résolution n° 2021-324 autorisant l'affichage du poste de conseiller ou conseillère en développement local;

Attendu que le conseiller ou la conseillère en développement local, sous la supervision de la coordonnatrice en développement des milieux, aura à agir à titre de personne-ressource auprès d'un regroupement de trois municipalités locales de la MRC afin de leur offrir une aide technique et professionnelle;

Attendu que cette ressource aura également à collaborer à l'élaboration et à la mise en œuvre des saines habitudes de vie et du système alimentaire durable;

Attendu qu'à l'issue du processus de recrutement, il est proposé l'embauche, en date du 4 juillet 2022, de M^{me} Adèle Côté-Marchand pour occuper ce poste;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Luc Chiasson et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M^{me} Adèle Côté-Marchand à titre de conseillère en développement local, et ce, selon les modalités de la lettre d'embauche.

Que M^{me} Côté-Marchand bénéficie d'un contrat à durée déterminée venant à échéance en juin 2025.

Point n° 10.6 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-188

Sujet : Directives de changement – Agrandissement et réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy

Attendu les travaux d'agrandissement et de réaménagement des locaux de la MRC du Domaine-du-Roy dont le contrat a été octroyé en vertu de la résolution n° 2021-187;

Attendu que certains travaux imprévus entraînent des coûts supplémentaires de l'ordre de 1 597,31 \$ avant taxes;

Attendu la recommandation de la firme Ardoises architecture et de la firme d'ingénierie WSP pour l'approbation de l'ordre de changement n° 8;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Claudie Laroche, appuyé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre de changement n° 8, et ce, d'une somme de 1 597,31 \$ avant taxes.

Point n° 10.7 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-189

Sujet : Mandat – Analyse du parc informatique

Attendu la nécessité de procéder à une analyse plus approfondie des différents éléments technologiques du parc informatique afin d'en déterminer les facteurs de risques, les forces et les faiblesses;

Attendu que cette démarche permettra d'apporter des recommandations sur la façon de gérer le réseau informatique local de la MRC du Domaine-du-Roy;

Attendu l'offre de service de Pulsar informatique pour répondre au mandat proposé consistant à faire l'inventaire des postes de travail, valider le niveau de sécurité, effectuer des tests de relève et faire des recommandations;

Par conséquent, il est proposé par M. Luc Gibbons, appuyé par M. Serge Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer à Pulsar informatique le mandat d'analyse du parc informatique de la MRC du Domaine-du-Roy selon l'offre de service déposé le 9 juin 2022, et ce, d'une somme de 9 295,35 \$ plus taxes.

Point n° 10.8 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-190

Sujet : Modification de la politique administrative – Frais de déplacement

Attendu la politique de gestion administrative de la MRC du Domaine-du-Roy prévoyant notamment les modalités de remboursement des frais de déplacement des employés;

Attendu la révision des modalités de remboursement des frais de déplacement des employés;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Cindy Plourde, appuyé par M. Bernard Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la modification apportée à la politique administrative relativement aux frais de déplacement des employés.

Point n° 13.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-191

Sujet : Approbation de projets – Politique de retour sur les taxes en territoire non organisé

Attendu la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature mise en place pour le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan de la MRC du Domaine-du-Roy pour l'année 2022, laquelle dispose d'une enveloppe de 240 527 \$ pour le soutien aux projets;

Attendu les demandes déposées par les villégiateurs pour la réalisation de différents projets dans chacun des secteurs de villégiature définis par la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature;

Attendu l'analyse et les recommandations effectuées par les permanents de la MRC du Domaine-du-Roy relativement aux différents projets déposés et à la bonification des sommes disponibles à même les fonds provenant du Programme d'aménagement durable des forêts et des fonds réservés du TNO pour les traverses de cours d'eau;

Par conséquent, il est proposé par M. Robert Bilodeau, appuyé par M^{me} Marie-Noëlle Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des projets et les montants recommandés d'aide financière à la suite de l'analyse des projets déposés dans le cadre de la politique de retour sur les taxes et les locations de terrains de villégiature dans le territoire non organisé Lac-Ashuapmushuan pour l'année 2022, et ce, pour une somme totale de 179 797 \$.

Point n° 13.2 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-192

Sujet : Autorisation de versement – Somme payable pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par M. Ghislain Laprise, appuyé par M. Dany Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement de l'année 2022, d'une somme de 33 561 \$, au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec déployés sur le territoire non organisé par Lac-Ashuapmushuan.

Point n° 16.1 de l'ordre du jour
RÉSOLUTION N° 2022-193

Sujet : Servitude – Ville de Roberval

Attendu que la Ville de Roberval a une enseigne d'entrée près du pont de Val-Jalbert;

Attendu que celle-ci est installée sur le terrain de la MRC du Domaine-du-Roy sur lequel est située la station de pompage du réseau d'égout du Village historique de Val-Jalbert;

Attendu que la Ville de Roberval a le projet de procéder au remplacement de l'enseigne par une nouvelle avec une signature visuelle renouvelée;

Attendu qu'aucune servitude n'a été enregistrée par le passé pour cette enseigne et que la Ville de Roberval propose à la MRC de conclure une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique afin de régulariser la situation et définir les droits et obligations des parties;

Attendu le projet de servitude préparé par M^e Olivier Chouinard joint à la présente;

Par conséquent, il est proposé par M^{me} Ghislaine M.-Hudon, appuyé par M. Luc Gibbons et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'octroi à la Ville de Roberval d'une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 5 007 875 du cadastre du Québec pour l'installation et le maintien d'une enseigne d'entrée de ville et l'aménagement paysager au pourtour de cette enseigne.

Que le directeur général est autorisé à signer l'acte de servitude.

Point n° 16.2 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-194

Sujet : Motion de félicitations – M^{me} Ghislaine M.-Hudon

Attendu la nomination de M^{me} Ghislaine M.-Hudon à titre de présidente du conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais du Québec;

Par conséquent, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser à M^{me} Ghislaine M.-Hudon des félicitations pour sa nomination à titre de présidente du conseil d'administration de la Fédération des Villages-relais du Québec.

Point n° 17 de l'ordre du jour

Sujet : Période de questions

M^{me} Thérèse Rochefort interroge le conseil sur la distribution du compost par la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

Point n° 18 de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2022-195

Sujet : Levée de la séance

Sur proposition de M. Bernard Boivin, la séance est levée.

Yanick Baillargeon
Préfet

Mario Gagnon
Directeur général